



# Bulletin Officiel

N° 4208 Mardi 09 Octobre 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE DU CMF</b>	
RECOMMANDATION RELATIVE A L'UTILISATION ET LA TRANSMISSION D'INFORMATIONS PRIVILEGIEES A L'OCCASION DE LA PREPARATION ET DE L'EXECUTION D'UNE OPERATION FINANCIERE	2-3
<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	
ATTIJARI LEASING 2012-2	4-7
<b>COURBE DES TAUX</b>	8
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	9-10

COMMUNIQUE DU CMF

**Recommandation relative à l'utilisation et la transmission d'informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière**

A l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative, les candidats retenus ont généralement accès à des documents contenant des informations sensibles, non publiques ou à des informations complémentaires susceptibles d'avoir une influence sur le cours du titre, et ce notamment à travers des procédures dites de « *data room* ».

En raison du caractère confidentiel des informations ainsi communiquées, généralement par les sociétés pour les besoins exclusifs de la transaction et de l'accès privilégié qui y est réservé, l'utilisation de ces informations privilégiées est soumise aux dispositions des articles 48 et suivants du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne.

En effet, le règlement du Conseil du Marché Financier précise que les informations privilégiées communiquées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'opération de cession de participation significative sont des informations confidentielles qui ne doivent pas être divulguées ni exploitées ultérieurement par les participants tant qu'elles n'ont pas été portées à la connaissance du public. **Ainsi et durant cette période, les intéressés doivent s'abstenir d'intervenir sur le titre de la société concernée.** Cette obligation d'abstention disparaît toutefois en cas d'offre publique faisant suite à la cession des titres, les intéressés pouvant alors apporter à l'offre les titres qu'ils détiennent ou lancer une offre.

- Suite -

A ce titre, le Conseil du Marché Financier recommande à ce que les personnes détenant des informations privilégiées à l'occasion de la préparation et de l'exécution d'une opération financière et notamment lors d'une procédure de « data room » mettent en place des engagements de confidentialité destinés à prévenir tout risque de divulgation et d'exploitation d'informations privilégiées. Dans ces engagements de confidentialité, les personnes ayant accès à la « data room », devraient reconnaître que les informations qui leur sont transmises sont confidentielles et non publiques et prennent acte des risques qu'elles encourent en vertu des lois et règlements en vigueur en cas d'utilisation ou de transmission de ces informations à d'autres fins que pour les besoins de l'opération projetée.

Ces engagements de confidentialité doivent préciser également les conditions d'utilisation ultérieures des informations ainsi que la durée de l'obligation d'abstention qui pourrait en découler.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2012-2 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 29 Juin 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 29 Août 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 000 000 dinars avec les caractéristiques et conditions suivantes :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce au taux fixe de 6,35%.

et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les conditions de l'émission du présent emprunt obligataire en taux et en montant selon les conditions et opportunités du marché.

Après appréciation des conditions actuelles du marché financier, **le Directeur Général d'Attijari Leasing a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :**

Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;

Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **23 Octobre 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **18 Décembre 2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au **18 Décembre 2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

##### Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **23 Octobre 2012** auprès de Attijari Intermediation, intermédiaire en bourse.

##### But de l'émission :

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2012 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 210 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataire prévu au titre de l'année 2012 est de 90 millions de dinars dont 50 millions de dinars sont déjà émis et clôturés.

- Suite -

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

### **Nature, forme et délivrance des titres :**

Dénomination de l'emprunt : « Attijari Leasing 2012-2 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

**Prix de souscription et d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **18 Décembre 2012** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18 Décembre 2012**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18 Décembre 2012**.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :** Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,80% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,30% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,80% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

### **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

6,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Catégorie C d'une durée de 7 ans**

6,40% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### **Amortissement et remboursement :**

#### **Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2017**.

#### **Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,285 dinars par obligation de la 1<sup>ère</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année et 14,290 dinars la 7<sup>ème</sup> année, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **18 Décembre 2019**.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

### **Paiement :**

#### **Pour les obligations des Catégories A, B et C**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **18 Décembre** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le **18 Décembre 2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 6,30% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 6,40% l'an pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'Août 2012 qui est égale à 3,48%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,28%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,80% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

Durée totale:

***Pour les obligations des Catégories A et B***

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

***Pour les obligations des Catégories A et B***

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

La durée de vie moyenne est de 4 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

***Pour les obligations de Catégorie B***

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,773 années.

***Pour les obligations de la Catégorie C***

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 3,553 années.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

**Notation de la société:**

Le 26 Juin 2012, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées en date du 7 Septembre 2011 à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

La note à LT «BB+ » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa bank (AWB, 'BB+' / Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari bank Tunisie (ABT).

- Suite -

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) au présent emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » en date du 26 septembre 2012.

#### **Organisation de la représentation des obligataires :**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cents dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

##### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

##### **Marché des titres :**

Au 30/06/2012, il existe quatre emprunts obligataires émis par l'émetteur dont deux cotés sur le marché obligataire, à savoir :

Attijari leasing subordonné 2009 (5 ans ; 5,5% et ou TMM+1%) ;

Attijari leasing 2010-1 (5 ans ; 5,3% et ou TMM+1%) ;

Attijari leasing 2011 (5 ans ; 6,0% et ou TMM+1,25%) ;

Attijari leasing 2012-1 réparti en 3 catégories :

Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;

Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2012-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

##### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

##### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-788 du 05 octobre 2012, d'un document de référence « Attijari Leasing 2012 » enregistré auprès CMF en date du 05 octobre 2012 sous le n°12-007 et des indicateurs d'activité de Attijari Leasing re au 3ème trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2012.

La présente note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2012 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 09 OCTOBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,954%		
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,968%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,003%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,032%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,054%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,090%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,110%	1 003,378
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,119%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,156%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,183%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,212%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,241%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,313%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,339%	1 016,958
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,628%	1 040,611
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,763%	1 056,833
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,098%	1 040,340
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		986,975
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,576%	989,608
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,712%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,884%	1 034,515
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,174%		966,852
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,178%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,183%	964,130
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,256%	1 044,608
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,972

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,560	142,571		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,519	12,520		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,285	1,286		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,788	34,792		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,370	47,373		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	171,949	171,806		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	592,231	591,061		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	137,116	136,850		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,383	127,245		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	118,100	118,058		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,682	115,522		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,083	93,871		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	144,920	145,104		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	108,878	108,666		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,929	106,925		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 336,584	1 331,421		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 347,549	2 332,350		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,675	109,234		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	108,856	107,678		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,975	123,150		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 186,909	1 218,377	1 213,546		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,738	134,666		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,984	15,844		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 037,029	6 018,422		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000	5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 816,170	6 801,887		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,390	2,346		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,987	1,961		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,305	1,282		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,357	106,367
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,415	103,424
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,468	104,476
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,546	101,578
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,271	102,280
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,894	105,904
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,768	102,779
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,746	102,756
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,171	103,182
39	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,598	104,603
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,803	100,813
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,037	103,048
42	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,964	102,973
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,632	105,641
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,633	104,643
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,734	101,741
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,588	101,598
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,408	103,417
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,501	101,513
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,561	102,574
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,345	103,354
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,414	101,424
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,055	103,065
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,759	103,768
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,152	101,161

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,377	10,377
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,468	102,478
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,631	102,643
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,213	100,270
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	73,826	73,750
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	156,983	156,954
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1559,697	1559,936
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,345	114,434
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	114,302	114,326
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	95,855	95,849
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,811	16,823
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	274,305	273,798
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	43,368	43,299
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 587,099	2 577,758
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	82,038	81,980
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	59,765	59,786
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	101,995	101,983
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	114,748	114,792
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	107,104	107,141
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADEIT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,644	11,641
75	FCP IRADEIT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,713	12,703
76	FCP IRADEIT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,325	16,317
77	FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,546	16,521
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,781	12,750
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,956	10,905
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,661	10,632
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,685	10,666
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	129,359	129,269
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,045	129,032
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,249	11,258
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	118,791	118,787
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,651	20,604
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	92,512	92,789
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	92,601	92,756
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,685	98,725
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,754	99,597
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,593	99,493
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	99,570	99,518
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,971	99,801
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	117,668	116,431
95	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	144,044	142,225
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,578	11,498
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	124,277	123,452
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,373	118,132
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,022	105,597
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	105,224	103,854
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	192,075	191,655
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	166,634	166,266
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,431	144,165
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 529,586	10 438,881
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	225,350	224,015
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,910	145,558
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 615,560	1 604,072
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,755	114,759
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	97,496	95,753
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	123,903	122,506
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 948,909	9 850,717

\* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF  
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS